

Réunion : **Réunion ordinaire publique de la Ville de Belle-Baie**

**PROCÈS-VERBAL - ADOPTÉ**

Date : **21/05/2024**

Heure : **18 h 30**

**Présents / présentes :**

**D. Guitard, maire**

**J.-G. Grant, maire suppléant**

**R. Arseneau, conseiller**

**A. Bard-Lavigne, conseillère**

**O. Dilhac, conseiller**

**C. Doucet, conseiller**

**G. Frenette, conseiller**

**M. Larivière, conseillère**

**J. Olivier, conseiller**

**P. Fongemie, directeur général**

**W. St-Laurent, greffière municipale**

**M. Courtin, directrice des services administratifs et initiatives corpo**

**M.-A. Godin, directeur des services aux citoyens**

**B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique**

**R. Doucet, trésorier**

**R. Penarroya, Analyste technique senior**

**Absents / Absentes :**

**A. Noël, conseillère**

---

### **1. APPEL À L'ORDRE**

Le maire appelle à l'ordre la rencontre.

### **2. CONSTATATION DU QUORUM**

La greffière municipale confirme le quorum.

### **3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts déclarés.

### **4. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par : **J.-G. Grant, maire suppléant**

Appuyé par : **G. Frenette, conseiller**

Que l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

Vote :

**Motion adoptée**

### **5. PRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC**

#### **5.1. Département des finances - rapport premier trimestre**

Le trésorier présente au groupe le rapport financier trimestriel pour le fond de fonctionnement général et le fond des eaux et égouts 2024, de la municipalité Belle-Baie.

### **6. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **6.1. Séance ordinaire publique tenue le 16 avril 2024**

Proposé par : **R. Arseneau, conseiller**

Appuyé par : **M. Larivière, conseillère**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique tenue le 16 avril 2024 soit approuvé comme distribué.

Vote :

**Motion adoptée**

## **6.2. Séance extraordinaire publique tenue le 23 avril 2024**

Proposé par : **J. Olivier, conseiller**

Appuyé par : **C. Doucet, conseiller**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire publique tenue le 23 avril 2024 soit approuvé comme distribué.

Vote :

**Motion adoptée**

## **6.3. Séance extraordinaire publique tenue le 7 mai 2024**

Proposé par : **G. Frenette, conseiller**

Appuyé par : **O. Dilhac, conseiller**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire publique tenue le 7 mai 2024 soit approuvé comme distribué.

Vote :

**Motion adoptée**

## **6.4. Séance extraordinaire publique tenue le 14 mai 2024**

Proposé par : **A. Bard-Lavigne, conseillère**

Appuyé par : **C. Doucet, conseiller**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire publique tenue le 14 mai 2024 soit approuvé comme distribué.

Vote :

**Motion adoptée**

## **7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

Aucune affaire découlant des procès-verbaux.

## **8. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL ET DIRECTION GÉNÉRALE**

### **8.1. Conseiller R. Arseneau**

Le conseiller R. Arseneau informe le groupe des activités organisées par le comité MADA, depuis la dernière année. Il mentionne également qu'un sondage avait été émis auprès de la population et grâce aux résultats le comité sera en mesure de planifier des activités selon le besoin des aînés de la municipalité.

### **8.2. Conseillère A. Bard-Lavigne**

La conseillère A. Bard-Lavigne informe le groupe que l'Écomarché est prévu d'ouvrir le 15 juin.

Elle mentionne également qu'il y a une rencontre qui est prévue pour le 22 mai du comité Plan maître en loisir.

### **8.3. Conseiller O. Dilhac**

Le conseiller O. Dilhac fait le point sur la rencontre du comité Surveillance financier. Il informe également le groupe qu'il a assisté à une rencontre avec le premier ministre Justin Trudeau, à l'aéroport de Bathurst.

### **8.4. Conseiller C. Doucet**

Le conseiller C. Doucet fait le point de la rencontre qu'il a assisté concernant la journée des Premières Nations, prévue pour le 9 juin.

Il fait également une mise à jour de la rencontre de la CSR qui a eu lieu le 15 mai.

### **8.5. Maire adjoint J.-G. Grant**

Le maire adjoint Grant informe le groupe qu'il a assisté à l'ouverture officielle de l'Exposition régionale, commerciale et industrielle de Beresford. Il a également fait part de la rencontre de Tourisme Chaleur et de la rencontre de l'AFMNB qu'il a participé.

### **8.6. Rapport de l'équipe administrative**

Le directeur des services aux citoyens fait le point sur le département des travaux publics et fait une mise à jour des projets majeurs qui vont débiter sous peu.

La directrice des services administratifs et initiatives corporatives fait le point sur le département des finances.

Elle termine son rapport en informant le groupe que le lancement officiel de la nouvelle image de marque est prévu pour la fin juin ou le début juillet.

### **8.7. Rapport du maire**

Le maire énumère la liste des événements et des rencontres qu'il a assisté depuis son dernier rapport, du mois d'avril.

## **9. CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE**

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des questions concernant le rapport de correspondance envoyé par courriel, par la greffière, le 16 mai.

## **10. RÉOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

### **10.1. Résolution du conseil concernant la publication des avis en vertu du paragraphe 111 de la Loi sur l'urbanisme, concernant la demande visant la propriété située au 784, rue Principale, secteur Beresford**

Proposé par : **R. Arseneau, conseiller**

Appuyé par : **A. Bard-Lavigne, conseillère**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande de modification à l'arrêté de zonage pour la propriété ayant le NID : 20925020, par Monsieur Franco Haché. Le demandeur souhaite faire un développement domiciliaire qui comprendra un total de 32 à 34 unités de logements résidentiels.

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111 (1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST DONC RÉSOLU QUE :

- a) Un arrêté portant la modification à l'arrêté de zonage comme résolu le 23 avril; point 5.1 sera résolu; et
- b) La greffière municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits au paragraphe 111 (1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111 (4) de la Loi sur l'urbanisme;
- c) Toutes objections aux modifications proposées doivent être soumises à la greffière municipale avant 13 h, le jeudi 13 juin 2024. Les objections reçues seront étudiées par le conseil dans la salle municipale de Petit-Rocher, le mardi 18 juin 2024 à 18 h 30.

Vote :

**Motion adoptée**

**10.2. Résolution du conseil concernant la publication des avis en vertu du paragraphe 111 de la Loi sur l'urbanisme, concernant la demande visant la propriété située au 164, rue Kent Lodge, secteur Beresford**

Proposé par : **C. Doucet, conseiller**

Appuyé par : **A. Bard-Lavigne, conseillère**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande de modification à l'arrêté de zonage pour la propriété ayant le NID : 20888194, par Monsieur Derrick St-Pierre. Le demandeur souhaite construire 4 unités de logement sur la propriété; et

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111 (1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST DONC RÉSOLU QUE :

- a) Un arrêté portant la modification à l'arrêté de zonage comme résolu le 23 avril; point 5.2 sera résolu; et
- b) La greffière municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits au paragraphe 111 (1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111 (4) de la Loi sur l'urbanisme;

- c) Toutes objections aux modifications proposées doivent être soumises à la greffière municipale avant 13 h, le jeudi 13 juin 2024. Les objections reçues seront étudiées par le conseil dans la salle municipale de Petit-Rocher, le mardi 18 juin 2024 à 18 h 30.

Vote :

**Motion adoptée**

**10.3. Résolution du conseil concernant la publication des avis en vertu du paragraphe 111 de la Loi sur l'urbanisme, recommandation concernant la demande visant l'arrêté de zonage et des plans ruraux des anciennes municipalités**

Proposé par : **J.-G. Grant, maire suppléant**

Appuyé par : **J. Olivier, conseiller**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Belle-Baie à l'intention de modifier son arrêté de zonage, en uniformisant les normes pour les bâtiments accessoires sur le territoire de la Ville de Belle-Baie et en ajustant les normes encadrant l'installation de conteneurs sur le site où se situe le Sportek, ayant le NID 20875365; et

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111 (1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST DONC RÉSOLU QUE :

- a) Un arrêté portant la modification à l'arrêté de zonage comme recommandé par le CCRU sera résolu; et
- b) La greffière municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits au paragraphe 111 (1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111 (4) de la Loi sur l'urbanisme;
- c) Toutes objections aux modifications proposées doivent être soumises à la greffière municipale avant 13 h, le jeudi 13 juin 2024. Les objections reçues seront étudiées par le conseil dans la salle municipale de Petit-Rocher, le mardi 18 juin 2024 à 18 h 30.

Vote :

**Motion adoptée**

**10.4. Proposition - Arrêté 2024-04PR - Arrêté visant à modifier l'arrêté 78-00-2020 intitulé « Arrêté adoptant le plan rural de Petit-Rocher » 19, rue du Havre, Secteur Petit-Rocher - deuxième lecture par titre**

Proposé par : **C. Doucet, conseiller**

Appuyé par : **G. Frenette, conseiller**

Que l'Arrêté 2024-04PR, intitulé « Arrêté visant à modifier l'arrêté 78-00-2020 intitulé « Arrêté adoptant le plan rural de Petit-Rocher » » soit passé, en deuxième lecture (par titre).

Vote :

**Motion adoptée**

**10.5. Proposition - Arrêté 2024-04PR - Arrêté visant à modifier l'arrêté 78-00-2020 intitulé « Arrêté adoptant le plan rural de Petit-Rocher » 19, rue du Havre, Secteur Petit-Rocher - troisième lecture par titre**

Proposé par : **M. Larivière, conseillère**

Appuyé par : **O. Dilhac, conseiller**

Que l'Arrêté 2024-04PR, intitulé « Arrêté visant à modifier l'arrêté 78-00-2020 intitulé « Arrêté adoptant le plan rural de Petit-Rocher » » soit passé, en troisième lecture (par titre).

Vote :

**Motion adoptée**



### **10.6. Nomination au comité permanent des Bassins versants de la Baie des Chaleurs**

Proposé par : **M. Larivière, conseillère**

Appuyé par : **R. Arseneau, conseiller**

Que Monsieur Pierre Guitard soit nommé au comité des Bassins versants de la Baie des Chaleurs pour un premier mandat se terminant au mois de juin 2026.

Vote :

**Motion adoptée**

### **10.7. Salle multifonctionnelle Denis-Richard - secteur Petit-Rocher**

Proposé par : **G. Frenette, conseiller**

Appuyé par : **A. Bard-Lavigne, conseillère**

Attendu que les membres du conseil consentent à changer la vocation de la salle multifonctionnelle Denis-Richard; et

Il est résolu que la salle soit dorénavant connue sous le nom de « Salle de spectacle Denis-Richard » et soit réservée uniquement pour des activités culturelles.

Vote :

**Motion adoptée**

### **10.8. Rapport financier - 1er trimestre**

Proposé par : **R. Arseneau, conseiller**

Appuyé par : **C. Doucet, conseiller**

Que le rapport financier du premier trimestre de la municipalité de Belle-Baie soit accepté comme présenté.

Vote :

**Motion adoptée**

### 11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

### 12. SUIVI DES DOSSIERS

Aucun suivi de dossier.

### 13. AJOURNEMENT

La séance fut levée à 20 h 03.

X

---

Daniel Guitard  
Maire

X

---

Wanda St-Laurent  
Greffière municipale